



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE ...KERLING...LE...SIERCK

**Arrêté de voirie
portant permission de voirie**

LE MAIRE DE ...KERLING...LE...SIERCK

Accepte la demande en date du 23 Mars 2015 par laquelle Mr DISCOURS BENJAMIN, représentant de la société SCHIEL FRERES, demande **l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public** de la commune de ...KERLING...LE...SIERCK... portant sur :

Pose de canalisations de collecte et de transfert, construction de déversoirs d'orages, reprise de branchements particuliers en domaines public et privé

ARRÊTE

Article 1 - Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : à charge pour lui de se conformer aux dispositions et réglementation en vigueur.

Dispositions spéciales

Article 2 - Sécurité et signalisation de chantier

Le bénéficiaire devra signaler son chantier conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

Fait à ...KERLING...LE...SIERCK...
le 23 Mars 2015.....

Le Maire

Jean-Michel HIRZ



STÉ. SCHIEL FRERES
TRAVAUX PUBLICS
24, route de Thionville
57920 KELLINGEN-CANNIER
Tél. 03 82 83 51 02
APE 452 V

Le bénéficiaire pour attribution :